

DEPARTEMENT DES LANDES
Mairie de
SAINT MARTIN DE HINX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-HINX

Séance du 27 février 2023 à 19 H00
A la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Absents excusés : 4

Etaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, CAZALIS, BRAYELLE, SIROT, DARTIGUENAVE, E. GARAT, VAN PEVENAGE, CARRERE, LAMBERT et HIQUET.

Étaient absents excusés : MM. LARD, BENESSE, J-M GARAT, DARRACQ.

Secrétaire de séance : Mme Virginie VAN PEVENAGE.

Date de convocation : 25 février 2023.

1. Délibération n° 2023 02 25 D01 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE AU FIOUL DE L'ECOLE PRIMAIRE.

Rapporteur : M. le Maire.

La commune de Saint-Martin-de-Hinx a fait réaliser par le SYDEC de 2013 à 2015 un diagnostic énergétique de ses bâtiments communaux.

Le rapport C.O.E. « Conseil en Orientation Energétique » a mis en avant des axes d'amélioration afin de diminuer la consommation des bâtiments communaux et les dépenses liées.

Une première rénovation thermique de l'école primaire a été réalisée de 2017 à 2019, pour une somme de 26 079,44 € HT (Changement des menuiseries + éclairage LED dans 4 salles).

Une deuxième rénovation énergétique a été réalisée de 2020 à 2021, pour une somme de 34 108,00 € HT (éclairage LED dans tous les bâtiments communaux).

La souscription à l'autoconsommation collective grâce à la centrale photovoltaïque installée sur la salle Pierre DEVERT permet désormais de consommer notre électricité

sur tous nos bâtiments publics dont l'école primaire. Donc la migration vers une technologie utilisant l'électricité comme énergie est préférable.

L'audit énergétique de l'école primaire, réalisé en 2023 par HTM, préconise le changement de la chaudière à fioul car celle-ci est responsable de 82 % des consommations énergétiques.

La municipalité souhaite continuer la rénovation énergétique du groupe scolaire en changeant la chaudière à fioul (1978) énergivore et couteuse, par une pompe à chaleur Air/Eau comme préconisé dans le C.O.E et l'audit énergétique.

Mr le Maire, présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant dont le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 79 403 € HT :

Dépense totale HT prévisionnelle			79 403 €
Aides demandées			
Intitulé des aides sollicitées	Dépenses HT	Taux	Montant de la subvention demandée
DSIL sollicitée	79 403 €	60 %	47 641 €
CRTE Département	79 403 €	17,58 %	13 962 €
Fonds propres	79 403 €	22,42 %	17 800 €
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT			79 403 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré DECIDE, à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- De prévoir le changement de la chaudière durant l'année 2023 ;
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

2. Délibération n° 2023 02 25 D02 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE AU FIOUL DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE.

Rapporteur : M. le Maire.

La commune de Saint-Martin-de-Hinx a fait réaliser par le SYDEC de 2013 à 2015 un diagnostic énergétique de ses bâtiments communaux.

Le rapport C.O.E. « Conseil en Orientation Energétique » a mis en avant des axes d'amélioration pour diminuer la consommation des bâtiments communaux et les dépenses liées.

La commune de Saint-Martin-de-Hinx a sollicité la communauté de communes pour un rapport de suivi énergétique en 2023.

Le rapport met en avant la nécessité de remplacer la chaudière à fioul de la salle socioculturelle et du trinquet.

De plus, le fournisseur de la chaudière ne dispose plus de composant pour le dépannage, donc nous fonctionnons en marche dégradée depuis plusieurs mois, sans arriver à chauffer la salle correctement en hiver (15 à 16 °C).

D'autre part, sans climatisation, la tenue de réceptions et de cérémonies devient très compliquée en période estivale.

De ce fait, nous constatons une forte diminution des réservations le week-end. Cela représente une perte de recette de fonctionnement substantielle de 900 €/week-end pour la municipalité.

Une rénovation énergétique a été réalisée de 2020 à 2021, pour une somme de 34 108,00 € HT (éclairage LED dans tous les bâtiments communaux).

La souscription à l'autoconsommation collective grâce à la centrale photovoltaïque installée sur la salle Pierre DEVERT permet désormais de consommer notre électricité sur tous nos bâtiments publics dont la salle socioculturelle. Donc la migration vers une technologie utilisant l'électricité comme énergie est préférable.

La municipalité souhaite continuer la rénovation énergétique de la salle socioculturelle en changeant la chaudière à fioul défectueuse, énergivore et couteuse, par une pompe à chaleur Air/Eau comme préconisé dans le C.O.E et le rapport énergétique de la CC-MACS.

Mr le Maire, présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant dont le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 79 510 € HT :

Dépense totale HT prévisionnelle			79 510 €
Aides demandées			
Intitulé des aides sollicitées	Dépenses HT	Taux	Montant de la subvention demandée
DETR sollicitée	79 510 €	40 %	31 804 €
Font Vert	79 510 €	30 %	23 853 €
FIL environnement	79 510 €	10 %	7 951 €
Fonds propres	79 510 €	20 %	15 902 €
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT			79 510 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré DECIDE, à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- De prévoir le changement de la chaudière durant l'année 2023 ;
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

3. Délibération n° 2023 02 25 D03 -FINANCES LOCALES - GARDERIE PERISCOLAIRE - MODIFICATION DES TARIFS - ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023 01 31 D05.

Rapporteur : Mme Laëtitia GIBARU.

La commission municipale chargée des affaires scolaires et la commission des finances se sont réunies le 27 février 2023, afin d'étudier la mise en place de nouveaux tarifs de garderie périscolaire, à compter 1^{er} mars 2023.

Les nouveaux tarifs proposés pour les élèves des classes maternelles et primaires sont les suivants :

**TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L'ECOLE DE SAINT MARTIN DE HINX
(Applicable au 1^{er} mars 2023)**

		GARDERIE MATIN		GARDERIE SOIR	
		Par ½ Heure		Première ½ Heure avec goûter	Par ½ Heure suivante
Tranche 1	QF < 449	0,60		1,20	0,60
Tranche 2	450 < QF > 699	0,65		1,25	0,65
Tranche 3	700 < QF > 999	0,70		1,30	0,70
Tranche 4	1000 < QF > 1499	0,80		1,40	0,80
Tranche 5	QF > 1500	0,90		1,50	0,90

Tarif unique pour les 6^{èmes} : 0,90 € la ½ heure

Une majoration de 20 cts par demi-heure sera appliquée pour les enfants non-inscrits au service périscolaire (sauf cas de force majeure).

Remise de 10 % pour le 2^{ème} enfant et de 30% à partir du 3^{ème} et plus.

Les tarifs pour les élèves des classes de 6^{ème} fréquentant la garderie périscolaire passeront au tarif unique de 0,90 € la ½ heure. Il est précisé qu'aucun goûter ne leur sera servi.

Sur proposition de Mme Laetitia GIBARU, adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **D'abroger et remplacer la délibération n° 2023_01_31_D05 ;**
- **D'approuver** la modification des tarifs de garderie périscolaire, **à compter du 1^{er} mars 2023** pour les élèves des classes de maternelle et de primaire, ainsi que pour les enfants de 6^{ème} fréquentant cette garderie périscolaire, comme suit :

 Quotient familial		GARDERIE MATIN	GARDERIE SOIR	
		Par ½ Heure	Première ½ Heure avec goûter	Par ½ Heure suivante
Tranche 1	QF < 449	0,60	1,20	0,60
Tranche 2	450 < QF > 699	0,65	1,25	0,65
Tranche 3	700 < QF > 999	0,70	1,30	0,70
Tranche 4	1000 < QF > 1499	0,80	1,40	0,80
Tranche 5	QF > 1500	0,90	1,50	0,90

Tarif unique pour les 6^{èmes} : 0,90 € la ½ heure

Une majoration de 20 cts par demi-heure sera appliquée pour les enfants non-inscrits au service périscolaire (sauf cas de force majeure).

Remise de 10 % pour le 2^{ème} enfant et de 30% à partir du 3^{ème} et plus.

Les tarifs pour les élèves des classes de 6^{ème} fréquentant la garderie périscolaire passeront au tarif unique de 0,90 € la ½ heure. Il est précisé qu'aucun goûter ne leur sera servi.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en application de ces nouveaux tarifs.

Fin de séance : 20 H 15.

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE

La Secrétaire de séance,



Virginie VAN PEVENAGE

TABLE DES DELIBERATIONS EN DATE
DU 27 Février 2023

1. **Délibération n° 2023 02 27 D01** : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement de la chaudière au fioul de l'école primaire.

2. **Délibération n° 2023 02 27 D02** : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (DETR) pour le remplacement de la chaudière au fioul de la salle socioculturelle.

3. **Délibération n° 2023 02 27 D03** : FINANCES LOCALES: GARDERIE PERISCOLAIRE - MODIFICATION DES ARIFS- ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023_01_31_D05.

<u>NOM - PRENOM</u>	<u>PRESENCE -ABSENCE OU POUVOIR</u>
Alexandre LAPEGUE	Présent
Laëtitia GIBARU	Présente
Patrice LARD	Excusé
Magali CAZALIS	Présente
Jean-Philippe BENESSE	Excusé
Patrice DARRACQ	Excusé
Jean-Marc GARAT	Excusé
Julien SIROT	Présent
Elodie GARAT	Présente
Virginie VAN PEVENAGE	Présente
Eric BRAYELLE	Présent
Nicolas DARTIGUENAVE	Présent
Bernard HIQUET	Présent
Sophie LAMBERT	Présente
Sandrine CARRÈRE	Présente

